

Mesdames et Messieurs,

L'initiative mondiale pour le respect du droit international humanitaire portée par le CICR et six Etats fondateurs est une priorité politique pour la France, portée au plus haut niveau.

Je remercie les organisateurs de cette session et les co-présidences de ce groupe de travail (l'Australie, l'Autriche et le Kenya), qui nous réunissent aujourd'hui pour échanger à propos de cette question essentielle : comment prévenir davantage les violations du droit international humanitaire ?

Les réflexions que je partagerai avec vous aujourd'hui au nom de la France, sont ancrées dans mon expérience au sein des armées, à la fois au plus proche du terrain, en tant que conseiller juridique opérationnel, ayant eu l'honneur de servir à plusieurs reprises en opérations, mais aussi à un niveau plus stratégique, en tant que chef du bureau du droit des conflits armés au ministère des armées.

De cette expérience est née une conviction : la prévention des violations du DIH requiert une approche globale car les facteurs conduisant aux violations de ce droit sont multiples. Je me concentrerai sur 3 axes essentiels pour la prévention des violations du droit international humanitaire : 1. L'importance de la formation 2. L'importance de la décision politique et de la chaîne de commandement militaire 3. L'importance de l'anticipation et du RETEX.

1. [De l'importance de la formation DIH]

Premièrement, la formation est essentielle pour la prévention des violations du droit international humanitaire. Elle doit avoir lieu en temps de paix, pour mieux prévenir les violations du DIH. Elle apporte la connaissance et l'appropriation de ces règles. Elle permet au militaire, au diplomate, à tous les agents de l'Etat, d'acquérir une culture de respect du DIH. Pour être efficace, cette formation doit être adaptée à l'audience, les règles transmises clairement et simplement - en évitant l'utilisation de jargon. Elles doivent aussi être rappelées régulièrement en particulier dans les moments de « vulnérabilité » où le risque de violation est le plus élevé.

La compréhension et l'application de la règle de droit demandent des efforts constants. Je veux souligner deux initiatives françaises récentes en la matière.

Former des publics nombreux et variés au droit international humanitaire nécessite de la coordination au sein des services de l'Etat. La France s'est dotée en 2021 d'un plan national de formation des acteurs étatiques et non-étatiques, élaboré en lien avec la société civile.

Pour la première fois, la France s'est dotée de son propre manuel de droit des opérations militaires en 2023. Il a été traduit en version anglaise et publié en ligne en mai 2025. Ce manuel vise à rendre le droit international humanitaire accessible au plus grand nombre, en particulier aux membres des forces armées engagés au sein des opérations et confrontés au quotidien à l'application concrète de ces règles. Sa publication s'accompagne du soutien des plus hautes autorités militaires françaises afin d'en assurer la promotion, en soulignant que c'est un impératif stratégique pour les armées françaises. Ce soutien est primordial, comme je vais l'expliquer dans mon deuxième point relatif à l'importance de la hiérarchie militaire et du respect de la chaîne de commandement.

2. [De l'importance du rôle du chef politique comme militaire]

En France, le Président de la République, chef des Armées, est le garant du respect des traités. L'élaboration de la politique de la France en matière de diplomatie et de défense porte en son cœur le respect de nos engagements internationaux, y compris le droit international humanitaire.

Cette politique de l'Etat s'incarne. Des personnes responsables et redevables sont chargées de la faire respecter et de la promouvoir dans leur action comme dans leur manière de diriger.

Le rôle du chef militaire dans la prévention des violations du droit international humanitaire est expressément évoqué dans le Protocole additionnel I, qui lui assigne le devoir « *d'empêcher que des infractions soient commises par ses subordonnés* »¹. Ce rôle, le chef militaire l'exerce premièrement en tant que garant de la discipline de ses subordonnées.

L'effritement de la discipline et de la chaîne de commandement concourent à la commission de violations du droit international humanitaire. La perception que le chef et la hiérarchie militaire « peuvent » laisser faire ou fermer les yeux sur certaines violations peut être considéré comme un encouragement, un signal que tout est possible, y compris implicitement.

En France, la législation intègre pleinement cette dimension en prévoyant que le chef militaire « *a le droit et le devoir d'exiger l'obéissance des subordonnés ; il ne peut ordonner d'accomplir des actes contraires aux lois, aux règles du droit international applicable dans les conflits armés et aux conventions internationales en vigueur* ».

Au-delà des ordres qu'il donne, le chef militaire joue un rôle important pour prévenir les violations du droit international humanitaire par le discours qu'il porte. En situation de conflit armé, l'épuisement physique et psychologique des militaires, la confrontation quotidienne à une violence extrême, aux pertes

¹ art. 87.1 du PA I.

parmi leurs camarades, le fait ou la perception d'affronter un ennemi qui ne respecte pas les règles, sont autant de facteurs augmentant le risque de non-respect des règles. Le rôle du chef militaire est de faire savoir que le non-respect des règles d'engagement prenant en compte la règle de droit issue du DIH, n'est pas tolérable.

En tenant un discours axé sur l'importance stratégique du respect de ces règles, en insistant sur le fait que la moindre erreur pourrait compromettre la crédibilité de toute une campagne, le chef militaire réduit les risques de violations.

3. [De l'importance de l'anticipation, la planification et des leçons apprises]

Enfin, et cela est mon dernier point : les violations du droit international humanitaire ne sont pas toujours le résultat d'un choix de ne pas respecter les règles. Le manque de planification ou un défaut d'anticipation peuvent entraîner des violations du droit international humanitaire. Certaines obligations du droit international humanitaire requièrent en effet davantage qu'une seule bonne volonté pour être pleinement mises en œuvre : il faut mettre en place des mécanismes robustes, par exemple pour identifier les organes qui prendront en charge les prisonniers de guerre. A ce titre, il convient d'intégrer les principes du droit international humanitaire très en amont des premières phases de toute planification opérationnelle en conflit armé. J'en reviens à ce titre à la formation, qui doit être assurée en temps de paix, pour que ces règles soient comprises et intégrées, pour que les forces se les approprient dès avant la conduite des opérations militaires.

Enfin, il est important d'encourager une culture de l'analyse post action dans les armées en matière de violation du droit international humanitaire. Faire le bilan des opérations est dans l'ADN de nombreuses armées. C'est le cas pour l'armée française. Après un incident isolé ou plus largement après une opération, il convient d'intégrer toutes les dimensions du respect du « droit international humanitaire » au sein de ce retour d'expérience. C'est là un outil pour identifier les difficultés qui ont pu se poser et d'en tirer les enseignements nécessaires pour veiller à la pleine mise en œuvre de nos obligations en contexte de conflit armé. Dans ce cadre notamment, le dialogue confidentiel avec le Comité international de la Croix-Rouge est essentiel et nous veillons à cultiver celui-ci.

Je vous remercie./.